Zeitschrift: Bulletin de l'Association Pro Aventico

Herausgeber: Association Pro Aventico (Avenches)

Band: 46 (2004)

Rubrik: Chronique des fouilles archéologiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique des fouilles archéologiques 2004

Jacques Morel
Pierre Blanc
Jean-Paul Dal Bianco
Georg Matter
Anna Mazur
Ariane Piguet
Nathalie Vuichard Pigueron

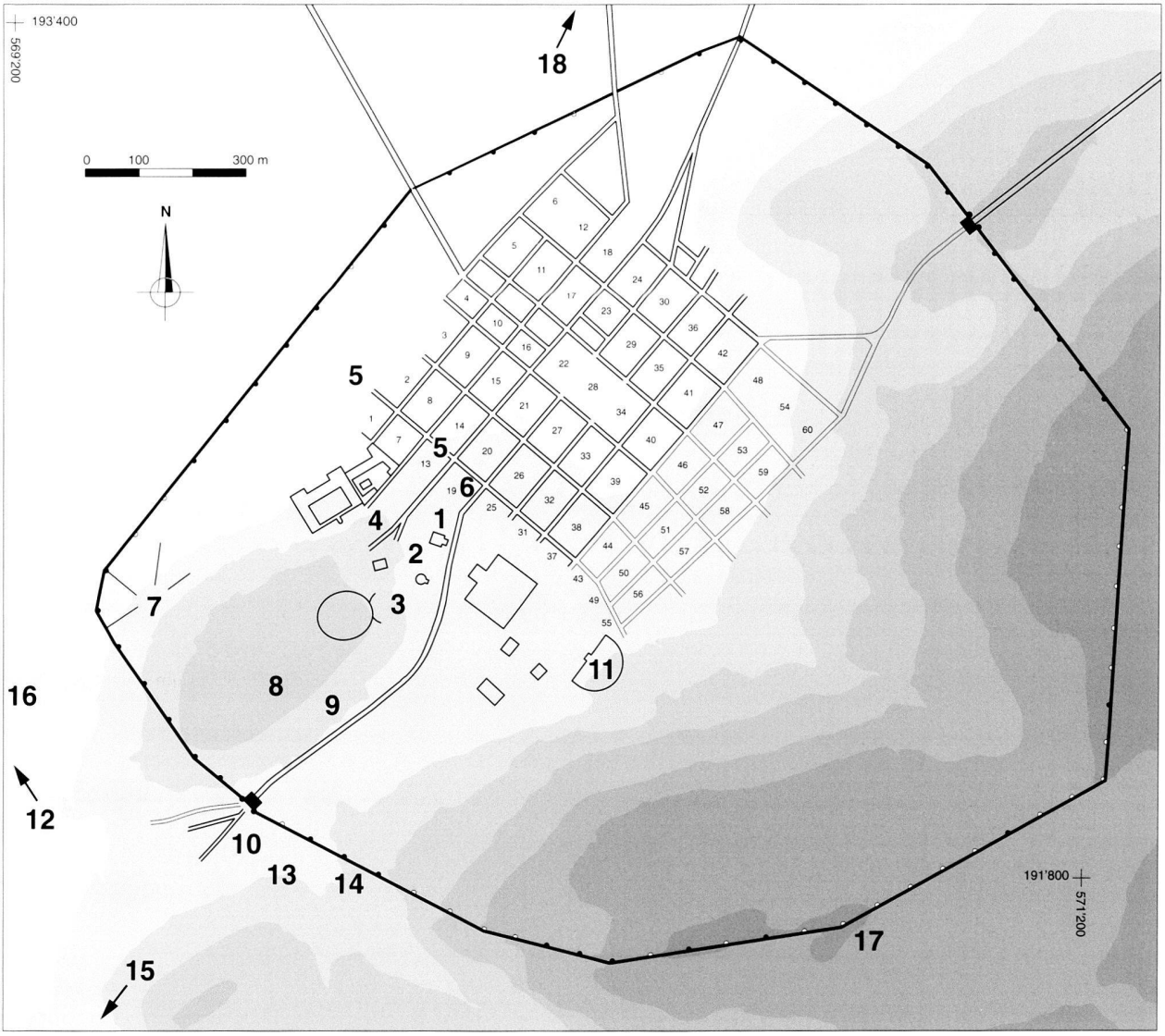

*Fig. 1. Plan schématique d'*Aventicum. *Situation des fouilles de 2004. 1: Avenue Jomini - sanctuaire de la Grange des Dîmes. 2: Avenue Jomini 9 - Maison d'Enfants d'Avenches. 3: Avenue Jomini. 4: Chemin de Derrière la Tour 1. 5: Route du Moulin* – Insulae *1, 2, 7, 8, 13, 14. 6:* Insula *19. 7: Route de Sous-Ville, rue de l'Avenir, rue René Grandjean. 8: Rue des Alpes. 9: Chemin des Terreaux. 10:* Sur Fourches. *11:* En Selley – *théâtre. 12:* Rueyres Dessus, Au Milavy, Pré-aux-Donnes. *13: Route du Lavoir. 14:* Au Lavoir. *15: Oleyres. 16:* Sous-Ville. *17: Donatyre. 18:* Les Joncs - Vers l'Eau Noire.

1. Avenches / *Avenue Jomini – sanctuaire de la Grange des Dîmes*

Temple et constructions annexes, artisanat (résidus d'activités métallurgiques), tombes.
CN 1185, 569 980/192 430. Altitude 453 m.
Mai-octobre 2004.
Ensembles MRA: AV 04/13068-13150; 13256-13335.
Fouille de sauvetage programmée (pose de collecteurs d'eau et du chauffage à distance). Surface de la fouille: env. 450 m².
Investigations, documentation: A. Mazur, G. Faccani, L. Francey, C. Grezet, I. Groux, G. Jaquenod, K. Mazur, E. Rubin, A. Schenk, G. Vietti, J.-P. Dal Bianco.
Références bibliographiques: M. Verzàr, *Un temple du culte impérial* (*Aventicum* II, *CAR* 12), Lausanne, 1977; *BPA* 9, 1907, p. 3-23; *BPA* 19, 1967, p. 101-103; *BPA* 33, 1991, p. 134-135; *BPA* 34, 1992, p. 44-47; *BPA* 35, 1993, p. 21-22.

La deuxième étape de la mise en place du système de chauffage central à distance et du nouveau réseau d'eau communal a concerné plusieurs secteurs très sensibles de la ville romaine, parmi lesquels le quartier religieux du versant est de la colline. En premier lieu, les investigations ont porté sur le site classé du temple de la Grange des Dîmes, dont l'extension, sous la portion aval de l'avenue Jomini, était directement menacée par le passage obligé des nouvelles conduites (fig. 1,1). A cet endroit, le projet d'implantation des différents collecteurs à près de 3 m de profondeur a nécessité l'ouverture d'une importante tranchée qui, avec une longueur de 90 m environ et une largeur maximale de 5 m, a recoupé de part en part le sanctuaire (fig. 2).

L'exploration méthodique du sous-sol sur l'emprise de cette tranchée a mis en évidence bon nombre de vestiges, au rang desquels figurent ceux de constructions inédites. Bien que fragmentaires, les récentes découvertes fournissent de précieuses indications sur les divers aménagements qui se sont succédé sur ce site, entre le début de la période romaine et le Moyen Age.

Fig. 2. Avenches/Avenue Jomini – sanctuaire de la Grange des Dîmes. Vue de la portion occidentale de la tranchée ouverte au bas de l'avenue Jomini. Au premier plan, les imposantes fondations du temple. Fin du Ier s. – IIIe s. ap. J.-C.

Les vestiges disparates des premières installations

L'exploration des niveaux sous-jacents aux remblais contemporains de la phase de monumentalisation du sanctuaire n'a révélé aucune trace d'occupation préromaine. Seuls quelques rares tessons de céramique prélevés au sommet du terrain naturel contaminé signalent une première fréquentation du site à partir du dernier quart du Ier s. av. J.-C. Les aménagements les plus anciens consistent en plusieurs tronçons de fossés dont le remplissage contenait un mobilier peu abondant de la 1re moitié du Ier s. ap. J.-C. (fig. 3,1). Ils s'apparentent à ceux parallèles découverts en 1992, alors interprétés comme des fossés d'enclos de tradition celtique d'une première aire cultuelle (fig. 3,2). Ici, le tracé rayonnant que semblent adopter ces nouveaux fossés évoque plus volontiers un réseau de drainages épousant la courbure du pied de la colline.

Les traces d'une occupation postérieure à ces fossés ont été décelées sous la galerie est du temple où ont été relevés deux trous de poteaux, ainsi que les restes d'un empierrement renfermant un mobilier de la 2e moitié du Ier s. ap. J.-C. (fig. 3,3).

Un groupe de trois fossés est apparu en bordure nord-ouest du temple maçonné et sous la galerie de ce dernier (fig. 3,4). Le fait que deux de ces fossés semblent être perpendiculairement jointifs peut amener à penser qu'il s'agit là du négatif des murs d'un premier bâtiment à l'orientation proche de celle du temple. Il en va de même pour une autre série de fossés détectée en limite est de l'aire sacrée (fig. 3,5).

Les recherches dans la partie orientale du sanctuaire ont démontré que le mur de péribole de la phase monumentale (fig. 3,6) s'est superposé aux fondations d'une construction

Fig. 3. Avenches/Avenue Jomini – sanctuaire de la Grange des Dîmes et Maison d'Enfants d'Avenches. Report au plan archéologique des vestiges mis au jour en 2004. En grisé, les structures antérieures à la phase monumentale du sanctuaire. Les chiffres renvoient au texte.

Fig. 4. Avenches/Avenue Jomini – sanctuaire de la Grange des Dîmes. Le mur de péribole oriental du sanctuaire chevauchant ici le soubassement maçonné d'un premier édifice, peut-être à caractère religieux. Vue du nord-est. Ier s. – IIIe s. ap. J.-C.

antérieure, orientée différemment (fig. 3,7). Partiellement dégagées, celles-ci se présentent sous la forme d'un massif maçonné, épais de 1 m et de plan vraisemblablement quadrangulaire, dont une seule dimension – 6 m – est connue (fig. 4). Le contexte autorise à interpréter ce massif comme le soubassement d'un édifice à caractère religieux. Cela suppose alors que l'aire sacrée en relation avec ce dernier devait s'étendre plus à l'est, au-delà du mur de péribole qui est venu chevaucher ce soubassement dans le cadre d'un important programme de restructuration du sanctuaire. Les récentes investigations n'ont cependant livré aucune information concernant une éventuelle extension orientale de l'aire sacrée primitive. On notera par ailleurs l'absence de vestiges architecturaux à l'intérieur des couches de remblai qui scellent ce massif. Ces dernières renferment en revanche un abondant mobilier céramique de la 2e moitié du Ier s. ap. J.-C., ainsi que de nombreux résidus d'activités métallurgiques (scories, déchets de bronze et éléments de creusets en terre cuite), qui supposent l'existence d'un secteur artisanal dans les parages, antérieur voire contemporain de l'édification du complexe religieux monumental.

La phase monumentale

En passant au travers du temple maçonné de la Grange des Dîmes, la tranchée de 2004 a permis de récolter des informations supplémentaires concernant le plan et l'architecture de ce monument érigé vers la fin du Ier s. ap. J.-C.(fig. 2). Plusieurs segments des imposantes fondations des murs de la portion nord de sa *cella* et de sa galerie périphérique ont ainsi pu être documentés (fig. 3,8), de même que les différentes aires de chantier apparues lors de la fouille des épais remblais limoneux qui constituaient son podium. Cependant, force a été de constater que les niveaux de circulation et d'occupation en relation avec le temple avaient été occultés par les réaménagements des phases postérieures et par les travaux routiers de l'époque bernoise. Seuls quelques éléments architecturaux épars, présents dans les couches de démolition supérieures remaniées, ont échappé à la récupération massive des matériaux de la superstructure du monument.

L'un des points forts de cette intervention est la mise en évidence d'un nouvel édifice apparemment contemporain de la phase monumentale, implanté à moins d'une dizaine de mètres à l'est du temple, suivant la même orientation (fig. 3,9). Bien qu'incomplètes, les données relatives à ce bâtiment annexe, dont l'angle nord-ouest avait été repéré en limite des fouilles de 1992, permettent de restituer une construction de plan vraisemblablement carré, de 11 m de côté. Sa partie centrale a accueilli un dispositif particulier dont ne subsiste que le soubassement quadrangulaire. Celui-ci se présente sous la forme de quatre piles maçonnées, de 1,60 m de côté et épaisses de 1,40 m, construites à distance rapprochée (0,50 - 0,60 m) les unes des autres (fig. 3,10). Chacune de ces piles comporte en son milieu une cavité, de 0,45 m de section pour une profondeur équivalente à l'épaisseur de la maçonnerie (fig. 5). Les dalles de grès présentes au fond de chaque cavité ont sans doute dû servir d'appui à de grands montants en bois, lesquels n'ont pourtant laissé aucune trace à l'intérieur de ces trous d'encastrement supposés (fig. 6). La fouille du remplissage des cavités a livré, outre un mobilier céramique peu abondant de la 2e moitié du Ier s. ap. J.-C., sept monnaies, majoritairement de l'époque flavienne, ainsi que deux rouelles en bronze à six rayons (fig. 7). Seule l'analyse stratigraphique permet de rattacher cette installation et le bâtiment qui l'abritait à la phase monumentale du sanctuaire. En l'absence de parallèle convaincant, la fonction exacte du dispositif central reste incertaine. Les cassures observées sur l'angle intérieur de chaque pile paraissent correspondre à l'arrachage d'une structure circulaire, de 2 m de diamètre, peut-être le fond d'un bassin ou le socle d'une statue ayant pris place au centre de l'espace défini par les quatre montants en bois présumés (fig. 5). Hormis une poche de sables lavés, qui témoigne d'une infiltration d'eau dans les niveaux sous-jacents au centre des piles, aucune trace d'aménagement hydraulique n'a été mise en évidence.

Un nouveau tronçon du mur de péribole est a été mis au jour (fig. 1,6), à proximité du point d'articulation entre ce

Fig. 5. Avenches/Avenue Jomini – sanctuaire de la Grange des Dîmes. Les quatre piles maçonnées et leurs cavités formant l'infrastructure du dispositif central du bâtiment mis en évidence à proximité du temple. De part et d'autre des piles, les vestiges des murets aménagés lors de transformations du bâtiment à une époque tardive. Fin du Ier s. – IIIe s. ap. J.-C. / post-romain?

Fig. 6. Avenches/Avenue Jomini – sanctuaire de la Grange des Dîmes. Vue en coupe à l'intérieur de l'une des cavités des piles du bâtiment annexe. A la base du remplissage, la dalle de grès susceptible d'avoir servi de support à un énorme poteau en bois. Fin du Ier s. – IIIe s. ap. J.-C.

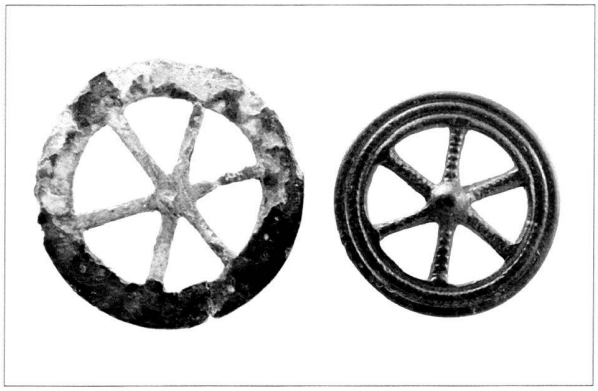

Fig. 7. Avenches/Avenue Jomini – sanctuaire de la Grange des Dîmes. Rouelles en bronze à six rayons provenant du remplissage de l'une des cavités des piles du bâtiment annexe, attestant probablement un lien avec Jupiter Taranis (Inv. 04/13280-4 et 5). Diam. 3,7 et 3,1 cm. Fin du Ier s. – IIIe s. ap. J.-C.

dernier et l'extension ouest du portique de façade méridional du complexe thermal de l'*insula* 19 (fig. 3,11 et fig. 20,13). Les investigations n'ont révélé aucune trace de galerie de péribole orientale, comme pouvait le laisser croire le segment de mur mis au jour en 1993 au nord-est (fig. 3,12). D'après les premiers résultats des fouilles actuellement en cours sur le tracé des raccordements de particuliers aux nouveaux collecteurs, ce mur semble plutôt correspondre à la limite orientale d'une simple galerie ou d'un passage à ciel ouvert qui, se développant à l'arrière du portique du complexe thermal, a pu constituer un espace de transition entre ce dernier et le sanctuaire de la Grange des Dîmes (fig. 3,13). La poursuite des investigations dans ce secteur devrait fournir de précieuses indications supplémentaires sur le mode d'imbrication de ces deux ensembles architecturaux contigus et d'orientation divergente.

Transformations et réaménagements tardifs

En remontant l'avenue Jomini, les tranchées des futurs collecteurs ont traversé la portion occidentale de l'aire cultuelle du sanctuaire, faisant apparaître une série de vestiges qui témoignent d'importants remaniements de ce secteur, à partir de la 2e moitié du IIe s. ap. J.-C., sans pouvoir davantage préciser. Ceux-ci se traduisent par un rehaussement des niveaux de circulation d'une quarantaine de centimètres et par la suppression du premier mur de séparation présumé des périboles du temple rond et de la Grange des Dîmes (fig. 3,14), au profit d'un second mur qui, bien que légèrement décalé vers l'ouest, a repris la même orientation (fig. 3,15). C'est vraisemblablement au cours de ces transformations, dont il est difficile de mesurer l'ampleur et l'incidence sur l'organisation du sanctuaire, qu'a été implanté un bâtiment en bordure orientale du nouveau mur de péribole supposé (fig. 3,16). Le champ d'observation très restreint, ainsi que le mauvais état de conservation de ces murs, dont seules les fondations ont été épargnées par les travaux routiers de 1750, empêchent de préciser à quel type de construction ils appartiennent. Leur implantation à faible profondeur dans le terrain suggère toutefois la mise en œuvre d'une architecture « légère ». A cette même phase peut également se rattacher un autre mur de même facture, situé à mi-distance entre la limite de péribole occidentale et le temple (fig. 3,17).

Des réfections ont également été apportées au bâtiment annexe à l'est du temple, qui a vu ses murs reconstruits à l'aide d'éléments architecturaux en remploi, tandis que des murets d'aspect sommaire sont venus ceinturer les piles de son dispositif central (fig. 3,18 et fig. 5). Le recours au remploi d'éléments architecturaux pour l'édification de ces maçonneries parle en faveur de transformations survenues à une époque tardive, que l'on ne peut encore préciser. Cela semble également avoir été le cas pour le temple lui-même, dont les murs de galerie et leurs abords comportent des traces de réaménagements qui laissent supposer une réutilisation de tout ou partie du monument à une époque indéterminée, très probablement postérieure à la période romaine.

Fig. 8. Avenches/Avenue Jomini – sanctuaire de la Grange des Dîmes. Deux des cinq inhumations mises au jour au sommet des vestiges des piles du dispositif central du bâtiment annexe. La plupart de ces sépultures ont été endommagées lors de la mise en place de l'épais ballast de la route actuelle. Epoque médiévale.

Enfin, quinze nouvelles tombes à inhumation ont été découvertes au voisinage immédiat du temple et à l'intérieur du bâtiment annexe (fig. 3,19). Implantées dans les niveaux de démolition de ces derniers et perturbées par les travaux de voirie modernes, ces tombes sont dépourvues de mobilier et ne présentent pas de traces d'aménagements particuliers (fig. 8). Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'analyses C^{14} (Réf. ETH-29903 à 29909), qui les rattachent au groupe de sépultures de l'époque médiévale mis au jour en 1992, dans la portion nord-est du péribole.

La plupart des vestiges qui viennent d'être mentionnés ont été entièrement détruits pour permettre le passage des nouvelles conduites. Nul doute cependant que l'élaboration des données de cette fouille de sauvetage permettra de mieux cerner le développement et l'agencement architectural de ce sanctuaire.

J. Morel – A. Mazur
FPA

2. Avenches / *Avenue Jomini 9 – Maison d'Enfants d'Avenches*

Edifice à caractère religieux?
CN 1185, 569 930/192 410. Altitude 458 m.
Novembre 2004.
Ensembles MRA: AV 04/13383-13390.
Fouille de sauvetage en tranchée (pose de collecteurs d'eau et du chauffage à distance). Surface de la fouille: env. 70 m².
Investigations, documentation: J. Morel, L. Francey, G. Jaquenod, E. Rubin.
Références bibliographiques: *BPA* 34, 1992, p. 31-44.

Le raccordement de particuliers au nouveau réseau de chauffage à distance et de collecteurs d'eau de l'avenue Jomini a nécessité l'ouverture d'une tranchée à l'intérieur de la parcelle de la Maison d'Enfants d'Avenches, située au cœur du quartier religieux antique de la colline (fig. 1,2).

D'emprise fort restreinte, cette intervention a cependant confirmé l'extension vers l'ouest de la galerie ou portique qui délimitait au nord, sur plus d'une centaine de mètres, les aires sacrées du temple rond et de celui de la Grange des Dîmes (fig. 9,1). Elle a en outre permis de préciser le plan d'une construction circulaire qui avait été ponctuellement repérée en 1976, lors de la création d'un abri de la protection civile (fig. 9,2).

Les investigations de 2004 ont révélé un sous-sol fortement perturbé par les travaux des récupérateurs de matériaux à une époque récente, lesquels ont installé un four à chaux à proximité (fig. 3,20). Néanmoins, les vestiges subsistants autorisent la restitution d'un édifice de plan concentrique, de 16,20 m de diamètre hors tout, adossé au mur de fond de la monumentale galerie de péribole, large ici de 6,30 m (fig. 3,21). Contemporain de cette dernière, ce bâtiment se compose d'un local central circulaire de 5,40 m de diamètre interne (fig. 3,22), et d'une galerie, ou couloir périphérique, de 3,30 m de largeur (fig. 3,23). Entièrement récupérés, les murs délimitant ces deux locaux possédaient une largeur de 1 m, comme en témoigne le tronçon découvert en 1976. La pièce centrale, qui devait s'ouvrir de plain-pied sur la galerie de péribole présumée des deux temples, a été construite sur un podium maçonné, de 1,20 m d'épaisseur, au sommet duquel a été aménagé un sol de *terrazzo* qui porte des traces de réfection (fig. 10). Un sol de même facture équipait la galerie périphérique qui, contrairement au local central, était dépourvue de plate-forme maçonnée (fig. 11). En lieu et place, nous observons un

Fig. 10. Avenches/Avenue Jomini 9 – Maison d'Enfants d'Avenches. Les vestiges du podium maçonné et du sol de terrazzo *du local central du nouvel édifice circulaire. Vue du nord-ouest. 1re moitié du IIe s.- IIIe s. ap. J.-C.*

Fig. 11. Avenches/Avenue Jomini 9 – Maison d'Enfants d'Avenches. La portion dégagée du sol de terrazzo *de la galerie périphérique du nouvel édifice circulaire. Au premier plan, la bordure incurvée de ce sol demeurée intacte en dépit de la récupération du mur externe de la galerie. Vue de l'ouest. 1re moitié du IIe s.- IIIe s. ap. J.-C.*

*Fig. 9. Extrait du plan archéologique du versant est de la colline d'*Aventicum*. En grisé, l'emprise des tranchées ouvertes en automne 2004 dans l'avenue Jomini et dans les parcelles riveraines. Les chiffres renvoient au texte.*

remblai de mise à niveau de faible épaisseur (0,20 m), aménagé au sommet du substrat morainique du versant de la colline.

La fouille de la couche de démolition par incendie qui scellait les sols de ce bâtiment n'a livré aucun indice concernant la fonction de ce dernier. Le mode d'agencement de sa pièce centrale, érigée sur podium, pourrait faire penser que celle-ci abritait un dispositif hydraulique. Aucune trace d'un tel aménagement n'a cependant été décelée sur la faible surface explorée jusqu'à présent.

Cet édifice occupe apparemment une position centrale au sein du quartier religieux de la colline, du moins tel que nous le connaissons: implanté sur une terrasse intermédiaire d'où il surplombe le temple rond et celui de la Grange des Dîmes, il se situe à hauteur du mur de séparation des aires sacrées de ces deux monuments (fig. 3,14-15), à équidistance de ceux-ci et du temple de Derrière la Tour, établi plus en amont (fig. 9). Son emplacement privilégié, ainsi que sa liaison architecturale avec la galerie de péribole qui le devance, lui confèrent un caractère public, et plus vraisemblablement religieux. Son plan centré et ses dimensions l'apparentent en effet aux temples de forme circulaire, comme celui découvert en 1992, une quarantaine de mètres en contrebas. Toutefois, on le rapprochera plus volontiers du temple de Vendeuvre-du-Poitou, en Gaule Aquitaine. Bien que de plus grandes dimensions, celui-ci présente une disposition analogue, avec une *cella* et une galerie périphérique s'ouvrant sur un grand portique, lequel devait intégrer le vestibule du monument. Dans le cas avenchois, aucun vestige d'un dispositif précédant l'édifice circulaire n'a été relevé à l'intérieur de la tranchée qui a recoupé la galerie de péribole. En revanche, il a été constaté qu'une maçonnerie, large de 1,40 m, est venue doubler le parement externe du mur méridional de cette dernière (fig. 3,24). Ce massif, dont on ignore l'extension, correspond peut-être au soubassement d'un escalier permettant d'accéder à l'édifice, après que l'on a franchi la galerie, vraisemblablement portiquée.

Seules des investigations de plus grande envergure seraient à même de préciser la chronologie et de confirmer la destination religieuse de ce monument qui, par le simple fait de sa mise en évidence, révèle une fois de plus la richesse et la diversité architecturale du complexe cultuel du versant est de la colline.

J. Morel
FPA

3. Avenches / *Avenue Jomini*

Aires sacrées, four à chaux, constructions récentes.
CN 1185, 569 820/192 230; 569 970/192 400. Altitude 453-468 m.
Octobre-décembre 2004.
Ensembles MRA: AV 04/13391-13417.
Fouille de sauvetage en tranchée (pose de collecteurs d'eau et du chauffage à distance). Surface de la fouille env. 700 m^2.
Investigations, documentation: A. Mazur, A. Piguet, N. Vuichard Pigueron, L. Francey, G. Jaquenod, E. Rubin.
Références bibliographiques: *BPA* 34, 1992, p. 31-44; *BPA* 35, 1993, p. 21-22; *BPA* 36, 1994, p. 147.

En automne 2004, les travaux liés à l'implantation du nouveau réseau d'eau et du chauffage à distance ont partiellement atteint le haut de l'avenue Jomini (fig. 1,3). Après la traversée du sanctuaire de la Grange des Dîmes, le tracé des nouvelles conduites s'est scindé en deux, provoquant l'ouverture de grandes tranchées de part et d'autre de la chaussée. Celle sise au sud, destinée à la tuyauterie du chauffage et des eaux claires, a été creusée sur une longueur de près de 250 m et à une profondeur moyenne de 1,50 m (fig. 12), préservant ainsi une bonne partie des vestiges du sanctuaire du temple rond, localisés en 1992 à environ 2 m en dessous du niveau de la route actuelle (fig. 9,3). Seul un segment du mur censé délimiter les aires sacrées de ce dernier et du temple de la Grange des Dîmes est apparu au bas de l'avenue (fig. 3,14-15 et fig. 9,4). En remontant en direction de la ville actuelle, cette tranchée n'a révélé qu'un lambeau de couche archéologique renfermant un mobilier céramique de la 1re moitié du Ier s. ap. J.-C., et les restes d'un four à chaux médiéval ou plus récent, de 4 m de diamètre environ, implanté dans la moraine très compacte du sommet de la colline (fig. 9,5).

L'absence quasi totale de vestiges dans la partie haute de l'avenue est très certainement imputable aux importantes

Fig. 12. Avenches/Avenue Jomini. L'avenue Jomini en chantier au début de l'automne 2004. L'ouverture des tranchées pour les conduites du chauffage à distance et du réseau d'eau communal a parfois posé des problèmes d'accès aux habitations riveraines.

modifications qui ont été apportées à la voirie au début du XIXe siècle. Afin d'adoucir la pente de la route de 1750, celles-ci ont en effet consisté à abaisser le niveau de la chaussée dans sa partie amont, tout en rehaussant sa portion aval au moyen de remblais, d'une épaisseur maximale de 1 m, aménagés au sommet de la chaussée de l'époque bernoise.

Le raccordement de l'établissement médico-social «Marc-Aurèle» au réseau de distribution du chauffage à distance de l'avenue Jomini a également nécessité une intervention sur l'emprise du chemin de desserte amont de l'immeuble en question (fig. 9,6). Cette tranchée, ouverte sur une longueur de 50 m, pour une largeur de 0,80 m et une profondeur moyenne de 1,20 m, n'a pas atteint les niveaux archéologiques, nous privant ainsi d'informations au sujet de l'éventuelle extension du quartier religieux antique jusqu'aux abords de l'amphithéâtre. Les seuls vestiges exhumés sont ceux d'une bâtisse et d'installations annexes d'époque récente qui, curieusement, ne figurent sur aucun plan cadastral.

Enfin, les travaux pour la pose des collecteurs d'eau en bordure nord de l'avenue Jomini ont débuté avec l'ouverture d'une tranchée qui, sur son tronçon aval, a atteint une profondeur maximale de 3,50 m (fig. 9,7). Après avoir mis au jour les murs d'une construction venue s'implanter en limite occidentale du péribole du temple de la Grange des Dîmes (fig. 3,16 et fig. 9,8), les investigations se poursuivent actuellement à l'intérieur de l'enceinte cultuelle du temple rond. Elles devraient en principe livrer de précieuses indications concernant les aménagements de ce sanctuaire, dont les niveaux de circulation ont semble-t-il été en partie épargnés par les travaux routiers des XVIIIe et XIXe siècles.

J. Morel
FPA

4. Avenches / *Chemin de Derrière la Tour 1*

Terrasse, sépulture?
CN 1185, 569 890/192 470. Altitude 457-461 m.
23 mars-22 avril 2004.
Ensembles MRA: AV 04/12151-12171.
Sondages préliminaires et exploratoires (construction d'un garage). Surface explorée: env. 900 m^2.
Investigations, documentation: P. Blanc, A. Mazur, J. Morel, J.-P. Dal Bianco.
Références bibliographiques: *BPA* 35, 1993, p. 23; *BPA* 37, 1995, p. 204-209; *BPA* 39, 1997, p. 210-211; *BPA* 40, 1998, p. 224. *BPA* 44, 2002, p. 171.

Les travaux de transformation d'une habitation sur le flanc nord-est de la colline d'Avenches (fig. 1,4) ont été l'occasion d'explorer l'une des dernières parcelles (n° 761) de cette région du site à ne pas avoir été touchée par les différentes campagnes de sondages qui y ont été menées au cours de ces dix dernières années. Bien que limitée à une douzaine de petites tranchées ponctuelles, cette intervention a produit des résultats particulièrement intéressants concernant l'occupation de cette zone excentrée de la ville romaine. A l'articulation de différents systèmes d'orientation – voirie urbaine orthogonale, palais de *Derrière la Tour*, sanctuaire de la Grange des Dîmes et du temple rond, péribole et temple de *Derrière la Tour* (fig. 13,1 à 4) –, les parcelles voisines n'avaient en effet livré jusqu'alors pour tout indice de fréquentation, que les traces fugaces de deux chemins empierrés prolongeant les rues décumanes de l'*insula* 13 vers le haut de la colline (fig. 13,5 et 6). L'apport principal des investigations de cette année aura été de démontrer que ce secteur que l'on croyait non bâti, loin de servir uniquement de lieu de passage, avait sa fonction propre au sein du plan d'aménagement de cette partie de la colline.

Avant cette intervention, seuls deux segments de murs isolés avaient été repérés dans cette parcelle: alors que le premier s'alignait sur les bâtiments occupant l'extrême ouest de l'*insula* 13 (fig. 13,1998), le second, orienté nord-ouest – sud-est, ne s'apparentait à aucun des vestiges connus à proximité (fig. 13,1993). Les terrassements pratiqués à quelques mètres de ce dernier pour l'implantation d'un garage permettent désormais de le rattacher à un mur doté de contreforts et large en fondation de 80 cm (fig. 14), qui soutenait une terrasse se développant sur une trentaine de mètres au moins en amont de l'*insula* 13 (fig. 13,7). A 10 m à l'arrière de ce mur de soutènement ont été dégagées, sur env. 20 m, les fondations étroites (45 cm) d'un muret de tracé parallèle (fig. 13,8). En dépit de leur orientation commune, rien ne permet d'affirmer que ces deux murs ont coexisté, puisque les niveaux de circulation contemporains de l'esplanade, ou postérieurs, ont entièrement disparu. La présence de nombreux matériaux en remploi dans le soubassement de ce muret tend toutefois à en situer la construction à une époque tardive voire post-romaine.

On ignore de quelle manière cette esplanade s'articulait avec les habitations occupant l'angle nord-ouest de l'*insula* 13. Il n'a en effet pas été possible d'observer la relation de son mur de soutènement avec le mur de limite sud (fig. 13,9) des constructions fouillées légèrement en contrebas (fig. 13,1997). Constat analogue du côté du chemin se dirigeant vers le sanctuaire de *Derrière la Tour* (fig. 13,5), dont cette terrasse devait nécessairement tenir compte d'une manière ou d'une autre.

Fig. 13. Avenches/Chemin de Derrière la Tour 1. Plan archéologique de la région de Derrière la Tour *et situation des vestiges dégagés en 2004. Les chiffres renvoient au texte.*

Le mur de soutènement mis au jour s'est superposé à une clôture en bois plus ancienne, mais de tracé identique, attestée sur une douzaine de mètres (fig. 13,10 et fig. 15). La fouille de son fossé de construction, large de 40 à 50 cm, a permis d'y mettre en évidence la trace en négatif de planches jointives fichées verticalement jusqu'à 70 cm de profondeur par rapport à leur niveau d'implantation. Le mobilier en relation avec cette structure en situe l'aménagement vers le milieu du Ier siècle de notre ère et l'abandon dans les années 70/80 ap. J.-C. Cette désaffectation n'a pas été immédiatement suivie de l'aménagement de la terrasse: des couches de démolition que caractérisent quelques

Fig. 14. Avenches/Chemin de Derrière la Tour 1. Le mur de soutènement de la terrasse. Vue du nord-ouest.

Fig. 15. Avenches/Chemin de Derrière la Tour 1. Négatif du fossé d'implantation de la palissade en bois antérieure au mur de terrasse.

Fig. 16. Avenches/Chemin de Derrière la Tour 1. Les restes de la céramique à pâte grise interprétée comme une urne du début du Ier s. ap. J.-C.

dizaines de fragments de revêtement mural à fond blanc, attestent en effet une phase d'occupation intermédiaire, de l'époque flavienne à env. 120 ap. J.-C., date *post quem* pour la création de l'esplanade.

Une découverte particulièrement intéressante pour la question de la nature de l'occupation de cette région du site, a été faite à 2 m à peine au sud-ouest du mur de soutènement de cette terrasse, soit dans l'emprise même de celle-ci. A 60 cm environ sous le niveau de circulation actuel, soit à l'altitude de 460,30 m, sont en effet apparus les débris d'une céramique à pâte grise identifiée comme étant un tonneau à base évasée de tradition La Tène (fig. 13,11). Pratiquement complet, ce récipient était associé à des résidus d'os brûlés, au sommet d'une petite fosse contenant des ossements animaux et du mobilier céramique du 1er tiers du Ier s. ap. J.-C. (fig. 16). Coiffant cette structure, un bloc de tuf de forme quadrangulaire grossière et aux dimensions inhabituelles (env. 40 cm de côté), devait servir à en marquer l'emplacement. La présence d'un tel bloc paraît en effet d'autant moins le fruit du hasard que cette parcelle n'a livré que quelques moellons calcaires en démolition, essentiellement en contrebas du mur de terrasse mentionné plus haut. A titre d'hypothèse, il semble donc légitime d'interpréter cette structure comme une sépulture à incinération. On attendra cependant les conclusions de l'analyse anthropologique des quelques ossements brûlés recueillis pour compléter en

connaissance de cause la liste des témoins funéraires d'époque augustéenne tardive, ou plus anciens, répertoriés dans cette région du site.

Anticipant toutefois sur ce résultat, on peut d'ores et déjà se demander si la palissade puis le mur de terrasse qui lui a succédé, ne délimitaient pas une aire funéraire et/ou sacrée en relation avec les sanctuaires voisins, en particulier avec le temple de *Derrière la Tour* qui est le seul édifice du secteur à en présenter la même orientation (fig. 9,9). A cette question précise, qui s'inscrit dans la problématique plus large du développement de tout le quartier religieux de la colline et de ses relations avec les zones d'occupation profanes attenantes, les investigations complémentaires encore possibles dans la parcelle voisine de la Maison d'Enfants d'Avenches (fig. 13,12) seraient seules susceptibles d'apporter de précieux éléments de réponse.

P. Blanc
FPA

5. Avenches / *Route du Moulin, quartiers nord-ouest,* Insulae *1, 2, 7, 8, 13, 14*

Habitat, voirie, canalisations.
CN 1185, 569 800/192 580; 570 020/192 580. Altitude 436,50-450 m.
Juin-août 2004.
Ensembles MRA: AV 04/12184-12186; 12194-12272.
Fouille de sauvetage programmée (pose de collecteurs d'eau et du chauffage à distance). Surface explorée: env. 550 m².
Investigations, documentation: N. Vuichard Pigueron, P. Blanc, J.-P. Dal Bianco, I. Groux, G. Jaquenod, E. Rubin, A. Schenk, S. Thorimbert.
Références bibliographiques: *BPA* 35, 1993, p. 19-21; *BPA* 36, 1994, p. 135-139; *BPA* 37, 1995, p. 210; *BPA* 38, 1996, p. 95 et p. 98-99; *BPA* 40, 1998, p. 223; *BPA* 42, 2000, p. 153; *BPA* 43, 2001, p. 274; *BPA* 45, 2003, p. 172-173.

Dans le cadre des travaux liés à l'installation du dispositif de chauffage à distance et à la réfection du réseau d'eau communal, l'ouverture d'une tranchée large de 2 m et profonde de 1,40 m environ, d'une extrémité à l'autre de la route du Moulin, a occasionné la découverte d'un certain nombre de vestiges de la frange occidentale des *insulae* 2, 8 et 14 (fig. 1,5 et fig. 17). Le raccordement à une habitation riveraine a en outre permis de documenter un petit tronçon de la façade orientale de l'*insula* 13. Enfin, quelques structures mises au jour au nord des quartiers 1 et 2 attestent une occupation dans une zone encore mal connue de la ville antique.

Le nord des *insulae* 1 et 2 (quartiers nord-ouest)

Dans la partie nord de la tranchée, la profondeur de l'excavation n'a permis que d'effleurer le sommet du niveau de démolition romaine. C'est à la hauteur de la façade sud du moulin agricole actuel que sont apparus les premiers vestiges, deux tronçons de murs d'orientation est-ouest distants de 3 m environ, délimitant une pièce dotée d'un sol en terre battue (fig. 17,1). Bien que très lacunaires, ces structures témoignent de la présence de constructions au nord des *insulae* 1 et 2, une région où les témoignages d'occupation sont encore rares. Les indices chronologiques fournis par le rare mobilier céramique récolté dans ce secteur parlent en faveur d'une fréquentation du site au cours du Ier siècle de notre ère.

Une vingtaine de mètres plus au sud a été découvert un troisième mur, de même orientation que les deux premiers, observé dans la coupe est de la tranchée uniquement (fig. 17,2). On ignore si celui-ci doit être mis en relation avec l'imposante maçonnerie d'axe nord-sud qui avait été dégagée un peu plus à l'ouest en 2001 (fig. 17,3). Seule certitude, ce mur est clairement postérieur à deux niveaux de circulation successifs qui n'ont pu être que partiellement dégagés, et dont les limites n'ont pu être déterminées (fig. 17,4). Le plus ancien niveau, qui remonte au Ier s. ap. J.-C., est constitué d'un galetage d'une épaisseur de 20 à 30 cm. Il semble avoir été supplanté au début du IIe siècle par un nouvel empierrement constitué de grosses dalles de calcaire jaune, de boulets, de galets et de rares fragments de tuiles. Ce niveau, dont la facture se distingue de celle des chaussées romaines connues sur le site, doit plutôt être interprété comme une simple aire de circulation. Le report de ces vestiges au plan archéologique les place dans l'axe théorique de la rue cardinale séparant les *insulae* 1 et 2, et dont aucune trace n'a encore été décelée. Il est donc fort probable que celle-ci ne se prolongeait pas au-delà du bâtiment de plan quadrangulaire sis au nord de l'*insula* 2 (fig. 17,5).

L'*insula* 2

Plus au sud, l'exploration de la tranchée a permis de mettre au jour plusieurs tronçons de la façade occidentale de la demeure à péristyle située à l'angle sud-ouest de l'*insula* 2 (fig. 17,6). Deux étroites tranchées, ouvertes perpendiculairement à la route du Moulin (parcelles nos 778 et 779), ont en outre occasionné la découverte de toute une série de murs, entièrement récupérés, appartenant à l'aile occidentale ainsi qu'à la cour portiquée du même édifice (fig. 17,7). Ces nouvelles données, ajoutées à celles obtenues en 2000 dans le même secteur, ont permis de préciser le calage du plan de la *domus*, qui avait été établi sur la base de fouilles réalisées en 1862, 1865 et 1902 (fig. 17,8). De plus, nous avons confirmation que l'imposante cour autour de laquelle elle s'articulait était entourée d'un portique, dont la largeur sous couvert avoisinait les 3 m.

*Fig. 17. Avenches/*Insulae *1, 2, 7, 8, 13, 14, 19, 20. Extrait du plan archéologique. En grisé, l'emprise des tranchées ouvertes de juin à août 2004 dans la route du Moulin. Les chiffres renvoient au texte.*

Enfin, deux surcreuses ponctuelles ont révélé l'existence, accolé au mur de façade de l'édifice, d'un collecteur voûté d'une largeur hors tout de 2 m environ (fig. 17,9), dans l'axe de celui découvert plus en amont en 1994, à la hauteur des *insulae* 7 et 13 (fig. 17,10).

L'*insula* 8

Une importante perturbation du sous-sol a empêché d'observer les aménagements de voirie au carrefour nord des quartiers 7 et 8. Pour les mêmes raisons, l'angle nord-ouest de l'*insula* 8 n'a pu être mis en évidence. En revanche, le mur de stylobate de la façade occidentale de ce quartier a pu être suivi sur près de 20 m (fig. 17,11). Celui-ci est constitué de dalles de grès supportant des bases carrées, en grès également, présentant un entraxe de 3,50 m environ. Trois d'entre elles ont pu être observées *in situ*. Comme l'indique l'unique fragment de fût découvert à proximité des maçonneries, la colonnade était en calcaire. Fait intéressant, ces aménagements se trouvent dans l'alignement des deux piles maçonnées exhumées plus au sud en 1994 (fig. 17,12), et dont on ne sait à l'heure actuelle si elles faisaient également partie de la façade portiquée de l'*insula* 8, créée semble-t-il à partir du milieu du Ier siècle de notre ère.

Un petit tronçon de mur d'axe est-ouest mis au jour à l'intersection de la route du Moulin et de la rue du Pré-Vert (fig. 17,13) ainsi qu'une maçonnerie difficilement interprétable découverte une trentaine de mètres plus au sud (fig. 17,14), s'inscrivent également dans le plan de ce quartier.

Les *insulae* 13 et 14

Les vestiges d'une seconde colonnade d'orientation nord-sud ont été partiellement dégagés à la hauteur des *insulae* 13 et 14 (fig. 17,15). Les 7 piles maçonnées mises au jour (fig. 18) étaient surmontées de dalles quadrangulaires en grès, qui supportaient à leur tour des bases cylindriques, en grès également, d'env. 3,70 m d'entraxe. La partie supérieure de chaque colonne était quant à elle constituée de fûts de molasse (fig. 19). Le matériel récolté dans les niveaux antérieurs à l'implantation de ces structures en situe la construction à partir de l'époque flavienne.

Le contexte stratigraphique de ce secteur permet clairement de rattacher cette colonnade, située dans le même axe qu'un mur de stylobate dégagé en 1994 plus au nord (fig. 17,16), à un portique se développant en façade ouest de l'*insula* 14 et s'ouvrant, par conséquent, sur le *cardo* commun aux *insulae* 13 et 14. De la rue elle-même, située en dehors de l'emprise des travaux, aucune trace n'a été observée. Sa présence est toutefois indirectement attestée par des strates de sables et de graviers lavés, relevées en limite ouest de la tranchée, longitudinalement à cette colonnade, et qui sont caractéristiques du comblement d'un fossé d'écoulement latéral d'une chaussée. Pour le reste, les couches en présence relèvent d'une succession de remblais et de niveaux de circulation comme il en a été observé dans les portiques d'autres quartiers de la ville.

Le report au plan archéologique de cette colonnade est problématique. Le mur de fond du portique à laquelle elle

*Fig. 18. Avenches/*Insula *14. Les vestiges de la colonnade du portique de la façade occidentale. Vue du sud. Fin du Ier s. ap. J.-C.*

*Fig. 19. Avenches/*Insula *14. Détail d'un des éléments de la colonnade du portique, composée d'une base quadrangulaire (0,80 x 0,80 x 0,30 m) et d'une base cylindrique (diam. 0,60 m, h. 0,50 m) en grès, puis d'un fût en molasse (diam. 0,50 m) (Inv. 04/12186-04, 12186-05, 12186-06). Vue du nord. Fin du Ier s. ap. J.-C.*

est supposée appartenir, c'est-à-dire le mur de façade ouest de l'*insula* 14, n'est en effet pas attesté. En lieu et place de celui-ci, env. 2,50 m plus à l'est, deux autres piles maçonnées, coiffées de bases quadrangulaires et de dés en molasse, ont par contre été dégagées en 1996 (fig. 17,17). En toute logique, le mur de tracé parallèle qui leur était associé (fig. 17,18), avait alors été interprété comme marquant la limite occidentale de l'*insula* 14! Les contradictions que soulèvent ces observations ne sauraient être résolues en l'état actuel de nos connaissances: rien ne permet en effet d'affirmer que l'une de ces deux colonnades a succédé à l'autre, ou qu'elles sont au contraire contemporaines, formant ainsi une sorte de portique surdimensionné. Quoi qu'il en soit, il y a fort à parier que ce dispositif particulier est en relation directe avec la chicane désormais formellement attestée à l'intersection du *cardo* et du *decumanus* des *insulae* 13, 14, 19 et 20 (fig. 17,19), suite à la mise en évidence du mur d'angle nord-est (fig. 17,20) du quartier thermal voisin (cf. *ci-dessous* la chronique des fouilles concernant l'*insula* 19).

Il faut espérer que les travaux d'édilité complémentaires qui devraient être réalisés en 2005 d'un bout à l'autre de la route du Moulin, et par conséquent dans ce secteur sensible également, permettront de démêler en partie cet écheveau. Ce pourrait être en effet l'une des dernières occasions de combler quelque peu nos lacunes concernant la chronologie du développement de ces aménagements bordiers, approche indispensable à toute nouvelle analyse de la voirie de cette région de la ville antique.

N. Vuichard Pigueron
FPA

6. Avenches / *Route du Moulin, route de Berne,* Insula *19*

Thermes publics, voirie, canalisations.
CN 1185, 570 020/192 470; 570 020/192 580. Altitude 450 m.
Juillet-septembre 2004.
Ensembles MRA: AV 04/12187-12193; 12273-12300; 13179-13209.
Fouille de sauvetage programmée (pose de collecteurs d'eau et du chauffage à distance). Surface explorée: env. 500 m².
Investigations, documentation: N. Vuichard Pigueron, P. Blanc, J.-P. Dal Bianco, L. Francey, I. Groux, G. Jaquenod, E. Rubin, A. Schenk, S. Thorimbert.
Références bibliographiques: *BPA* 19, 1967, p. 102-103; *BPA* 33, 1991, p. 134-137; *BPA* 35, 1993, p. 18; *BPA* 36, 1994, p. 129-135; *BPA* 37, 1995, p. 211; *BPA* 38, 1996, p. 98; *BPA* 40, 1998, p. 222.

Les fouilles de sauvetage réalisées conjointement à la pose de nouvelles conduites dans la partie sud de la route du Moulin et en bordure méridionale de la route de Berne ont fait apparaître différents vestiges appartenant pour la plupart à l'infrastructure des thermes publics de l'*insula* 19 (fig. 1,6). Ces investigations ont en outre mis en évidence l'angle nord-est de l'édifice, ainsi que plusieurs segments de ses murs de façade est et sud, éléments qui permettent de préciser l'emprise de cet établissement situé au point d'articulation entre le complexe religieux du versant est de la colline et les quartiers réguliers de la plaine.

L'aile orientale du complexe thermal

Les tranchées ouvertes à la route du Moulin et à l'intersection de cette dernière avec la route de Berne ont recoupé la frange orientale de six locaux en enfilade adossés à la façade est des thermes. Si la fonction exacte de la petite pièce aménagée à l'angle nord-est de l'édifice n'est pas claire (fig. 20,1), celle des trois suivantes est en revanche évidente (fig. 20,2 et fig. 21). Il s'agit de locaux de service semi-enterrés destinés à l'alimentation et à l'entretien des *praefurnia* grâce auxquels étaient chauffées les trois grandes salles occupant la partie nord-est du complexe thermal (fig. 20,3). Ces locaux étaient communicants par le biais d'ouvertures ménagées dans leurs murs de séparation. Deux d'entre eux étaient, à l'origine, directement accessibles depuis la voie cardinale longeant la façade orientale de l'édifice. La fouille à l'intérieur de ces aires de service a révélé la présence d'un épais feuilletage de dépôts cendreux et de molasse fusée et rubéfiée, résultant de l'épandage progressif des déchets que l'on retirait régulièrement des installations de chauffage. Initialement, on circulait dans cette partie des locaux à même la chape maçonnée recouvrant un collecteur qui devait traverser de part en part l'édifice (fig. 20,4). Son conduit voûté, apparu en limite ouest de la tranchée, n'a pu être observé que sur une faible distance. S'écoulant très vraisemblablement en direction du nord, cet égout devait collecter, au sortir des thermes, les eaux de la canalisation courant le long de la façade septentrionale de l'édifice (fig. 20,5). Situé hors emprise de la tranchée de 2004, qui a également recoupé un tronçon de la voirie du carrefour en chicane des *insulae* 13, 14, 19 et 20, le point de jonction de ces deux collecteurs n'a pu être observé.

L'exiguïté de la surface explorée à l'intérieur de ces locaux, de même que l'obligation de s'en tenir à la profondeur requise pour l'implantation des nouvelles conduites, a empêché d'obtenir une séquence stratigraphique complète, nous privant de précieuses indications relatives aux aménagements antérieurs, telle la maçonnerie apparue sous le mur de façade des thermes (fig. 20,6). Accolée au piédroit est de l'égout et parallèle à ce dernier, cette maçonnerie est susceptible d'avoir appartenu à un premier collecteur, lequel aurait été détruit et remplacé par un nouvel ouvrage lors de la création des locaux de service des thermes.

*Fig. 20. Avenches/*Insula *19. Plan archéologique des thermes et situation des vestiges dégagés en 2004. Les chiffres renvoient au texte. Partie médiane : en gris clair : état 1 ; en gris foncé : état 2 ; en noir : état 3.*

*Fig. 21. Avenches/*Insula *19. Les locaux de service de l'aile orientale de l'édifice thermal partiellement mis au jour à la route du Moulin. Vue du sud. Epoque flavienne.*

*Fig. 22. Avenches/*Insula *19. Détail de l'enchevêtrement des maçonneries découvertes au niveau du sol de l'un des locaux de service de l'aile orientale des thermes. Vue du nord.*

*Fig. 23. Avenches/*Insula *19. Vue générale de la partie est de la tranchée ouverte en bordure de la route de Berne. Au premier plan, les murs d'un petit local appartenant à la partie sud des thermes. Au second plan, le point de rencontre entre deux systèmes d'évacuation d'eau d'époques différentes.*

Le matériel récolté dans les couches de cendres de ces locaux de service parle en faveur de leur utilisation continue entre l'époque flavienne et le IIIe siècle. Un rehaussement des niveaux de circulation ainsi que des réfections observées dans les maçonneries doivent, semble-t-il, être mis en relation avec les importantes transformations apportées à l'édifice aux environs de 135-137 ap. J.-C. Ici, elles se manifestent notamment par la suppression des entrées en façade est des locaux de service.

Ces indications viennent corroborer la datation dendrochronologique de 72 ap. J.-C. obtenue pour les pilotis prélevés en 1998 à l'angle sud-est du complexe thermal, et confirment ainsi l'hypothèse selon laquelle ces thermes, dont la construction remonte aux alentours de 29 ap. J.-C., ont connu une extension à l'ensemble de l'*insula* 19 à l'époque flavienne déjà.

Ces aires de service s'étendaient ainsi sur la quasi-totalité de la largeur du corps thermal (35 m). Elles étaient délimitées au sud par une pièce de 4 m de large (fig. 20,7 et fig. 22). Il pourrait s'agir d'une galerie ou d'un couloir qui, aménagé de plain-pied avec les salles chaudes, séparait ces dernières d'un local beaucoup plus vaste, peut-être un espace à ciel ouvert (fig. 20,8).

Sous le mur sud de ce couloir présumé, déjà repéré en 1924, se dissimule la jonction entre le collecteur qui court sous les locaux de service (fig. 20,4) et celui arrivant depuis l'angle sud-est des thermes (fig. 20,9). Une observation en coupe signale également l'embranchement d'une troisième canalisation en provenance de l'ouest.

La partie sud de l'édifice

La tranchée ouverte en bordure sud de la route de Berne a, quant à elle, traversé en oblique sur près d'une centaine de mètres le corps de façade méridional de l'établissement thermal (fig. 23). Ce dernier était jusqu'à présent partiellement connu par les fouilles de 1963, réalisées en limite sud de la tranchée de 2004. En dépit d'une profondeur de fouille n'excédant pas 1,60 m et des perturbations occasionnées par les nombreux aménagements de voirie modernes, les récentes investigations ont fourni quelques précieux compléments au plan de cette partie de l'édifice, tout en précisant le calage topographique des vestiges mis au jour précédemment.

Une première série de maçonneries, exhumées dans la partie est de la tranchée, délimite un petit local dont la fonction reste méconnue (fig. 20,10). Son report au plan archéologique suggère qu'il pourrait correspondre à une pièce dotée d'un dallage de terre cuite relevée en 1963 par G. Th. Schwarz, mais dont la localisation exacte n'avait pour l'heure pu être établie.

*Fig. 24. Avenches/*Insula *19. Détail de deux collecteurs voûtés courant sous des murs mis au jour dans la partie centrale de la tranchée ouverte en bordure de la route de Berne, et appartenant à la partie sud de l'édifice. Vue du sud-est.*

*Fig. 25. Avenches/*Insula *19. Vue générale de la partie ouest de la tranchée ouverte en bordure de la route de Berne. Au second et dernier plan, les murs délimitant la galerie sud du complexe thermal.*

Plus à l'ouest ont été découverts quelques tronçons de canalisations qui faisaient partie du vaste système d'évacuation des eaux usées du complexe thermal (fig. 20,11 et fig. 24). Leur point de convergence devait se situer à l'angle sud-est des thermes, d'où elles étaient ensuite acheminées en direction des quartiers nord, via le grand collecteur mis au jour à plusieurs endroits sous la route du Moulin.

Quatre murs d'axe nord-sud ont en outre été dégagés, dont deux se situent dans le prolongement d'un couloir aménagé de façon axiale et qui a sans doute fait office de séparation entre les secteurs est et ouest de l'édifice thermal (fig. 20,12).

Enfin, la fouille de la partie ouest de la tranchée a mis en évidence de longs tronçons des murs de la galerie qui se développait en façade sud de l'*insula* 19 (fig. 20,13), jusqu'en limite du sanctuaire voisin de la Grange des Dîmes (fig. 20,14). Signalons encore la découverte d'un troisième mur, également d'axe est-ouest, qui a peut-être délimité au sud un espace à ciel ouvert (fig. 20,15 et fig. 25). C'est en tous cas ce que suggère la présence d'un revêtement au tuileau sur son parement nord.

N. Vuichard Pigueron
FPA

7. Avenches / *Route de Sous-Ville, rue de l'Avenir, rue René Grandjean*

Enceinte romaine, habitat, canalisations.
CN 1185, 569 350/192 300; 569 500/192 400; 569 550/192 400. Altitude: 440-451 m.
Février-avril 2004.
Ensembles MRA: AV 04/12638-12639.
Fouille de sauvetage programmée (pose de collecteurs d'eau et du chauffage à distance). Longueur des tranchées: env. 800 m.
Investigations, documentation: J. Morel, N. Vuichard Pigueron, L. Francey.
Références bibliographiques: J.-P. Dewarrat, *L'enceinte romaine d'Avenches*, mémoire de licence de l'Université de Lausanne, 1984 (non publié); *BPA* 45, 2003, p. 172-175.

En début d'année, la poursuite des travaux liés à la mise en oeuvre du chauffage à distance, du nouveau réseau d'eau communal et des différents services dans la zone nord-ouest de la ville d'Avenches, a occasionné la découverte de plusieurs tronçons du mur d'enceinte ainsi que de quelques vestiges isolés (fig. 1,7).

Route de Sous-Ville

Une tranchée ouverte dans la route de Sous-Ville a recoupé le tracé de l'enceinte romaine en plusieurs endroits, dans une zone comprise entre les tours n°s 25 et 28. Une partie de la tour n° 26 a par ailleurs été mise au jour (fig. 26,1 et 27). Déjà repérée en 1927 par L. Bosset,

Fig. 26. Avenches/Zone nord-ouest. Report au plan archéologique des vestiges mis au jour au printemps 2004 à la route de Sous-Ville, à la rue de l'Avenir et à la rue René Grandjean. Les chiffres renvoient au texte.

Fig. 27. Avenches/Route de Sous-Ville. Détail de la tour n° 26. Vue du sud-ouest.

Fig. 28. Avenches/Route de Sous-Ville. Vue de la partie sud de la tranchée. Au premier plan, le caniveau d'époque tardive. Au second plan, le tronçon du mur d'enceinte mis au jour au sud de la tour n° 27.

cette dernière avait été partiellement redécouverte en 1982, lors de sondages de contrôle effectués à l'occasion de la pose d'un collecteur d'eau. Les observations faites cette année ont permis notamment de mieux documenter l'articulation entre cette tour et le mur d'enceinte, et ce principalement au niveau de leurs fondations montées à vue, dont le chaînage était entre autre assuré par d'imposants blocs de grès. La séquence stratigraphique observée dans la coupe nord de la tranchée a permis de mettre en évidence plusieurs niveaux de travail relatifs à la construction de l'ouvrage, mais aucun matériel n'a pu être récolté.

En ce qui concerne les tronçons du mur d'enceinte mis au jour au nord et au sud de la tour n° 27, seule l'arase des maçonneries a été dégagée (fig. 26,2).

Dans la partie sud de la tranchée enfin, a été observé un petit caniveau couvert de dalles de grès, qui avait déjà été mis en évidence en 1990, à l'occasion des travaux réalisés pour l'équipement de la zone à bâtir de *Sous-Ville* (fig. 26,3 et 28). Postérieur à l'enceinte, il a probablement servi, à une époque relativement récente, à l'évacuation vers l'ouest d'une partie des eaux provenant du flanc nord de la colline d'Avenches.

Rue de l'Avenir

Les travaux réalisés dans la rue de l'Avenir, ainsi que la tranchée ouverte pour permettre le raccordement au thermoréseau du n° 3 de cette même rue, ont permis de découvrir deux nouveaux tronçons d'un mur d'axe est-ouest qui avait déjà été mis en évidence en 1963 lors de la pose d'un collecteur d'eau et d'une ligne électrique (fig. 26,4). Conservée au niveau de ses fondations uniquement, cette maçonnerie présente une largeur de 1,20 m environ. Faute d'indices de datation, elle ne peut être attribuée à une époque précise.

Rue René Grandjean

A la hauteur du n° 4 de la rue René Grandjean sont apparus quelques vestiges maçonnés non datés, de même facture et pratiquement de même orientation que ceux mis au jour à la rue de l'Avenir (fig. 26,5). Les dommages qu'ils ont subis lors de précédents travaux rendent leur interprétation difficile. Les observations faites dans la coupe sud de la tranchée invitent à penser qu'il pourrait s'agir d'un dispositif de soutènement pour une maçonnerie.

N. Vuichard Pigueron
FPA

8. Avenches / *Rue des Alpes*

CN 1185, 569 600/192 060; 569 760/192 200. Altitude 473-476 m.
Août-novembre 2004.
Surveillance programmée (pose de collecteurs d'eau et du chauffage à distance). Emprise des travaux: env. 1000 m².
Suivi archéologique: J. Morel, P. Blanc, G. Jaquenod.
Références bibliographiques: *BPA* 45, 2003, p. 174-175.

Au cours du deuxième semestre 2004, les impératifs économiques de la société Thermoréseau Avenches SA ont amené celle-ci à créer un réseau de distribution du chauffage à distance parcourant l'entier de la rue des Alpes (fig. 1,8). Ne faisant pas partie du programme initial de la deuxième étape des travaux d'édilité, ce projet d'extension a finalement été couplé avec la pose de nouveaux collecteurs d'eau et l'installation de lignes électriques. Ce vaste chantier, qui s'est déployé sur la quasi-totalité de l'emprise du domaine public, ainsi qu'à l'intérieur des maisons riveraines, a nécessité l'ouverture de larges et profondes tranchées dans un sous-sol morainique extrêmement compact. Hormis le fond de deux fosses à lisier d'époque récente, aucun aménagement antérieur aux constructions actuelles n'a été mis en évidence. Ce constat laisse une fois de plus en suspens la question de la nature de l'occupation du sommet de la colline à l'époque romaine.

J. Morel
FPA

9. Avenches / *Chemin des Terreaux*

Voirie, habitat?
CN 1185, 569 766/192 113. Altitude 463 m.
Juin 2004.
Ensembles MRA: AV 04/12172-12183.
Suivi des terrassements pour la construction d'une maison familiale, pose de conduites. Surface explorée: env. 120 m².
Investigations, documentation: P. Blanc, E. Rubin, J.-P. Dal Bianco.
Références bibliographiques: *BPA* 39, 1997, p. 205-206; *BPA* 43, 2001, p. 276-277; *BPA* 44, 2002, p. 152.

La construction d'une maison d'habitation sur le flanc sud de colline d'Avenches (parcelle n° 861), a permis de mener des investigations dans une région du site dont l'occupation à l'époque romaine reste encore peu connue en dépit d'interventions ponctuelles menées à proximité en 2001 et 2002 (fig. 1,9). La parcelle concernée se développe sur deux niveaux immédiatement en contrebas du chemin des Terreaux: une terrasse profonde de 8 m, soutenue par un mur figurant sur le plus ancien plan cadastral de la ville (1842) et subdivisée en deux par un muret perpendiculaire, en constitue la partie supérieure; ce premier palier domine de près de 2 m le reste de la parcelle qui s'étend sur une vingtaine de mètres encore vers le sud.

C'est dans ce secteur que la pose de canalisations a permis de repérer, à l'altitude de 461,50 m, une chaussée d'env. 6 m de large, dont rien n'avait jusqu'alors permis de soupçonner l'existence. Le rare mobilier céramique en relation avec cette chaussée composée de plusieurs recharges de gravier compacté, en situe la fréquentation à partir des années 30/40 du Ier s. ap. J.-C. et l'abandon au IIIe siècle. Son orientation nord-est - sud-ouest est identique à celle de la voie qui relie, une quarantaine de mètres en contrebas, la Porte de l'Ouest aux quartiers du centre d'*Aventicum*. S'infléchissait-elle bientôt pour rejoindre elle aussi cette entrée monumentale, ou permettait-elle d'accéder, peut-être en une sorte d'impasse, à des constructions proches du mur d'enceinte à deux cent mètres de là, rien ne permet de le dire. On ignore également de quelle manière cette chaussée était reliée au réseau de rues orthogonal de la ville. La présence d'un vaste ensemble de constructions situé dans son exact prolongement à une centaine de mètres plus à l'est au lieu-dit *En St-Etienne* (sondages de 1997), implique nécessairement un rabattement de cette chaussée (à la hauteur de l'actuelle rue de la Grande Poya?) en direction de la voie principale contournant le pied de la colline.

A l'exception d'une petite fosse contenant quelques tessons du début du IIe s. ap. J.-C., de fragments de *tegulae* et de quelques moellons de calcaire épars apparus à l'altitude moyenne de 462,50 m, soit à env. 1 m sous le couvert végétal, les terrassements pratiqués sur une surface d'env. 100 m² immédiatement au nord de cette voie n'y ont livré aucune trace particulière d'occupation. Au sud de celle-ci sont par contre apparues les fondations d'un mur bordier dont le tracé se confond ici avec la limite de propriété actuelle. Comme le suggère son report au plan archéologique, ce mur doit correspondre à la façade arrière des constructions repérées il y a trois ans à une dizaine de mètres de là dans la parcelle voisine (n° 868). La différence d'altitude (près de 3 m!) constatée entre les niveaux de circulation de ces bâtiments et la chaussée mise au jour atteste des constructions sur plusieurs paliers.

Les travaux entrepris dans la partie supérieure de la parcelle se sont soldés par la découverte d'un premier mur de terrasse, large de 60 cm et conservé sur une hauteur de 80 cm, deux mètres en retrait du mur de soutènement existant (fig. 29). Au contraire de celui-ci, il ne se prolongeait

Fig. 29. Avenches/Chemin des Terreaux. Les murs de terrasse successifs observés à l'angle ouest du secteur fouillé. Au centre, le mur de la fin du XVIIe siècle, à droite, celui attesté en 1842.

pas sur toute la largeur de la parcelle, mais obliquait à angle droit vers le haut de la colline, pratiquement sur le même tracé que le mur de subdivision de la dernière terrasse. Constituées de moellons de calcaire solidement liés au mortier de chaux, les fondations de ce mur reposaient sur une série de pieux en bois de chêne, selon une technique couramment employée à l'époque gallo-romaine dans des terrains humides et peu stables. Contrairement aux apparences, ce mur ne datait pourtant pas de l'antiquité tardive, comme son insertion stratigraphique pouvait le laisser penser. L'analyse dendrochronologique de plusieurs de ces pieux (Réf. LRD04/R5581) a en effet prouvé que c'est au cours de l'automne/hiver 1692-1693 que le chêne dont ils étaient issus a été abattu!

Signalons enfin la découverte insolite, dans les niveaux de démolition générale situés à la hauteur de la chaussée romaine, de quelques ossements humains (humérus, clavicule et côte) en dehors de tout contexte funéraire connu.

P. Blanc
FPA

10. Avenches / *Sur Fourches*

Fosse à caractère funéraire? Dépotoir?
CN 1185, 569 580/191 910. Altitude env. 453 m.
Ensembles MRA: AV 04/12870-12971; 13151-13178.
Mai-août 2004.
Fouille de sauvetage (pose de canalisations liées à l'équipement de parcelles à bâtir). Surface de la fouille: env. 50 m^2.
Investigations, documentation: S. Bündgen, S. Thorimbert, P. Blanc, G. Jaquenod, E. Rubin.
Références bibliographiques: *BPA* 45, 2003, p. 180-187; *ASSPA* 87, 2004, p. 376-378.

La poursuite des travaux liés à l'équipement de parcelles à bâtir au lieu-dit *Sur Fourches* a engendré de nouvelles investigations sur le site *extra muros* de la nécropole de la Porte de l'Ouest (fig. 1,10). En effet, la tranchée ouverte pour la pose d'un collecteur, au voisinage immédiat de la fosse laténienne à caractère funéraire découverte en 2003 (fig. 30,1), a partiellement mis en évidence une nouvelle structure en creux, apparemment de même type (fig. 30,2). La partie orientale dégagée de cette fosse se présente sous une forme oblongue, de plus de 3,60 m de longueur pour une largeur de 2,40 m et une profondeur de 0,80 m. Son extension vers l'ouest ne peut être précisée: elle paraît

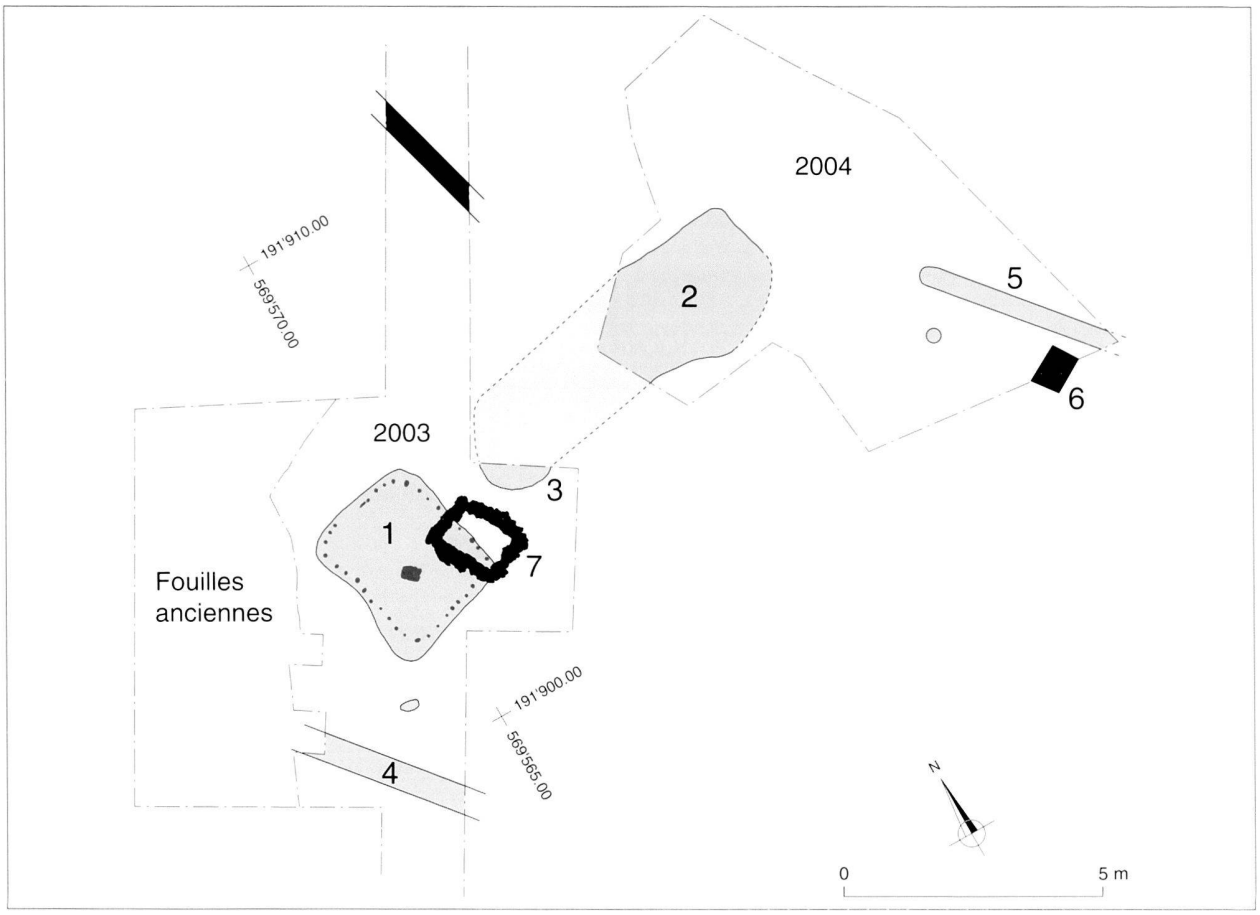

*Fig. 30. Avenches/*Sur Fourches. *Plan schématique des structures de la période laténienne découvertes en 2003 et 2004. En noir, les vestiges d'époque romaine. Les chiffres renvoient au texte.*

*Fig. 31. Avenches/*Sur Fourches. *Décapage intermédiaire à l'intérieur du remplissage de la portion orientale de la fosse laténienne menacée par les travaux de génie civil. 1re moitié du Ier s. av. J.-C.*

cependant coïncider avec l'amorce d'une autre fosse relevée en limite des fouilles de 2003, ce qui porterait à 7 m sa longueur totale (fig. 30,3). Ces structures semblent s'inscrire dans un espace délimité, à l'ouest et à l'est, par deux fossés peu profonds, plus ou moins parallèles, distants d'une douzaine de mètres (fig. 30, 4-5).

Le contexte stratigraphique est ici le même que celui relevé en 2003. Implantée dans les sables naturels, la fosse est scellée par une épaisse couche de sédiments limoneux contenant quelques scories, ainsi qu'un mobilier céramique peu abondant et hétérogène, allant de la période de La Tène finale au IIe s. ap. J.-C. C'est au sommet de cette couche que sont apparus les restes d'un sol de galets ainsi qu'un foyer constitué d'une dalle de molasse et de *tegulae* (fig. 30,6). Ces aménagements sont à mettre en relation avec la construction semi-enterrée en pierres sèches – hypothétique puits ou réservoir – venue se superposer à la fosse laténienne découverte l'année dernière (fig. 30,7).

Après un dégagement superficiel de cette seconde fosse sur une surface d'environ 9 m², l'intervention de 2004 s'est finalement restreinte à la fouille méthodique de sa portion orientale, directement menacée par les travaux de génie civil (env. 4 m²). Contrairement à la fosse de 2003, celle-ci semble dépourvue de parois boisées. Les décapages successifs de ses différentes poches de remplissage ont en revanche livré un mobilier archéologique analogue à celui issu de la fosse voisine (fig. 31). Ici prédominent également les ossements animaux non brûlés, ainsi qu'un mobilier céramique s'inscrivant dans une fourchette comprise entre 80 et 50 av. J.-C. A cela s'ajoutent une faible quantité d'ossements brûlés, deux monnaies, dont un quinaire en argent, plusieurs objets métalliques, parmi lesquels des fibules en fer et un poucier d'anse de passoire en bronze. Cette fosse renfermait en outre une meule ainsi qu'une centaine de fragments de torchis, témoins potentiels de constructions environnantes.

Seule une fouille systématique de surface est à même de préciser le contexte, l'agencement et la fonction de ces structures, lesquelles revêtent une importance majeure, non seulement pour la genèse du site avenchois, mais aussi pour l'histoire de l'occupation du Plateau suisse au Ier siècle avant notre ère.

Jacques Morel
FPA

11. Avenches / *En Selley – théâtre*

Théâtre.
CN 1185, 570 300/192 200. Altitude 455 m.
18 octobre 2003 – 24 novembre 2004.
Ensembles MRA: AV 04/13336-13375.
Fouilles programmées (sondages). Surface fouillée env. 55 m².
Investigations, documentation: G. Matter, A. Piguet, G. Jaquenod, K. Mazur, S. Thorimbert, G. Vietti.
Références bibliographiques: Fouilles (et réfections) du Pro Aventico, *BPA* 3-14, 1890-1944; E. Secretan, *Aventicum, son passé et ses ruines*, Lausanne, 1919, p. 72-80; H. Bögli, *Aventicum, La ville romaine et le Musée* (*Guides archéologiques de la Suisse* 19) 1996³, p. 30-33; *BPA* 40, 1998, p. 211-212; G. Matter *et al.*, Die Sondierungen am römischen Theater, En Selley, Avenches 1998/1999, *BPA* 41, 1999, p. 147-198; *ASSPA* 83, 2000, p. 229-230; *BPA* 44, 2002, p. 164-166; *ASSPA* 86, 2003, p. 229; *BPA* 45, 2003, p. 187-190; *ASSPA* 87, 2004, p. 371-372; G. Matter, Le théâtre remis en scène, *Aventicum, Nouvelles de l'Association Pro Aventico* 6, 2004, p. 4-5.

La troisième et ultime campagne de fouille réalisée dans le cadre du projet de recherche consacré au théâtre romain d'Avenches (fig. 1,11) avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique, s'est une nouvelle fois concentrée sur l'observation des structures architecturales à l'intérieur du monument. L'attention s'est portée essentiellement sur les accès à la *cavea*, sur le *deambulatorium* et la niche centrale de l'*orchestra*, mais aussi sur le secteur du front de scène. Les sondages réalisés au cours de cette campagne, une douzaine (fig. 32, S 62 - S 70; S 72 - S 73), ont tous été ouverts manuellement, sans aucun recours à la pelle mécanique. Il a en outre été procédé à la documentation graphique et photographique des différents blocs d'architecture en grès mis au jour en cours de fouilles, ou apparaissant dans les maçonneries restaurées (fig. 32, S 71; R/D).

Sondages S 62, S 66 et S 63: circulation/accès

L'ouverture du sondage S 62 à l'entrée du *vomitorium* 4 avait pour but d'en déterminer le dispositif d'accès depuis le *deambulatorium* et de le comparer avec ce qui avait été mis en évidence en 2002 à la hauteur du *vomitorium* 5 (cf. *BPA* 44, 2002, p. 164-166, S 53). A la différence de ce qui avait alors été constaté, plus aucune dalle du seuil de ce *vomitorium* n'était conservée *in situ*, conséquence sans doute de leur prélèvement au cours de l'une des phases de démantèlement du monument. Dans le *deambulatorium*, le mur M 130 s'apparente par ailleurs aux murs radiaux attestés aux entrées des autres *vomitoria*. Selon nos observations, ces maçonneries se rattachent probablement à une phase de construction postérieure, dans le cadre de mesures prises pour consolider le bâtiment. Que d'importantes réparations ont été réalisées dans cette partie du théâtre, c'est ce que l'on a pu également constater à l'intérieur même du *vomitorium* 4: la reprise en sous-œuvre du mur latéral M 66 (fig. 33) témoigne en effet d'une réfection de ce mur suite à un effondrement partiel. Même constat dans la partie sud du *deambulatorium* où une reprise en fondation du mur M 11 (S 66) signale également d'importantes réparations.

Le sondage S 63 devait à l'origine permettre de repérer la liaison entre le mur latéral M 79 du *vomitorium* 10 et le

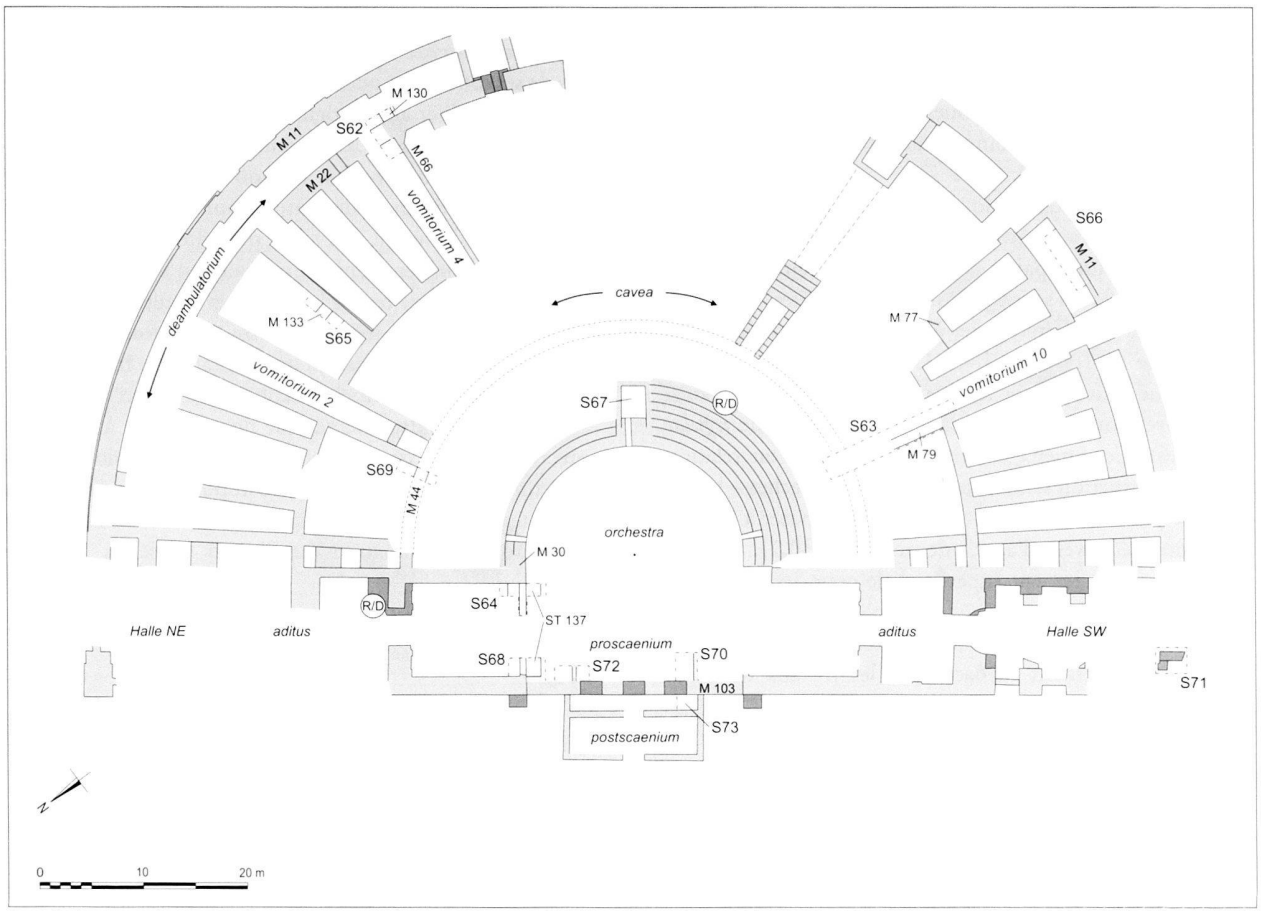

*Fig. 32. Avenches/*En Selley, *théâtre. Plan de situation des sondages 2004, S 62 à 73.*

*Fig. 33. Avenches/*En Selley, *théâtre. Sondage S 62. Joint de reprise en sous-œuvre du mur M 66.*

*Fig. 34. Avenches/*En Selley, *théâtre. Sondage S 63. Parement partiellement conservé en élévation du mur M 79. A droite, l'extrémité nord de ce mur, du côté de l'*orchestra, *a été entièrement récupérée.*

mur de précinction semi-circulaire M 44. Il s'est malheureusement avéré que ces deux murs avaient été entièrement détruits et récupérés précisément à leur point de contact (fig. 32 et fig. 34). En revanche, et de manière surprenante, le segment conservé du mur M 79 possédait encore une partie de l'élévation de son parement, fournissant ainsi de précieux indices sur l'altitude du niveau de circulation à l'intérieur des *vomitoria*. Alors que ses fondations étaient exclusivement en grès, son élévation présentait une alternance de moellons de calcaire et de moellons de grès, cette disposition de pierres jaunes et vertes produisant ainsi un motif en zigzag.

Sondages S 65 et S 69 : la *cavea*

Le sondage S 65 visait à préciser si les substructures de la *cavea* présentaient à cet endroit précis un pendant au mur M 77, situé dans la partie sud de celle-ci (fig. 32). Du fait de sa position et de sa fonction, ce mur ne s'intégrait en effet que difficilement au plan pour le reste symétrique et régulier de l'édifice. La mise au jour de M 133 dans le sondage S 65 permet d'en rétablir la symétrie axiale. Il s'agit d'éléments constitutifs du bâtiment d'origine, probablement en relation avec des escaliers d'accès aux gradins supérieurs de la *cavea*.

Au débouché du *vomitorium* 2, le sondage S 69 a d'autre part permis de clarifier la position et le niveau de conservation du mur de précinction M 44.

Sondages S 64, S 67et S 68 : le déambulatoire de la prohédrie et la niche centrale

Les sondages S 64 et S 68 ont été ouverts afin d'examiner le point de passage entre *l'aditus* nord-est et l'*orchestra* (fig. 32). A cet endroit ont été faites d'importantes observations à propos de la prohédrie (rangée de places d'honneur), dont les fouilles réalisées en 2003 dans la moitié sud de l'*orchestra* avaient laissé supposer la présence le long du parement interne du mur M 30 (cf. *BPA* 45, 2003, p. 188-189, S 59). La structure St 137 qu'on y a mis en évidence est en effet la première attestation concrète et bien conservée du soubassement d'un rang de prohédrie (fig. 35).

Dans la niche centrale de l'*orchestra* (S 67), un dallage de blocs de grès a été mis au jour après décapage de couches modernes (fig. 36). Aménagé probablement lors des travaux de restauration de 1902, celui-ci semble être constitué en grande partie de blocs en remploi. Du fait de ses dimensions, de sa facture, mais aussi selon les indications des fouilles anciennes, l'une de ces dalles peut toutefois être considérée comme occupant son emplacement d'origine. Elle offre ainsi d'importantes informations sur l'aménagement et la construction de la niche dans son état original.

Sondages S 70, S 72 et S 73 : le secteur de la scène

Il s'agissait avec les sondages S 70 et S 72 d'étudier la relation entre le mur de front de scène M 103 et les murs du *proscaenium* (fig. 32). Il s'est révélé que ces derniers sont liés au front de scène. Là aussi, des traces de réparations ont été observées dans les maçonneries. Dans les fondations du mur M 103 sont d'autre part apparus les restes du soubassement d'un mur plus ancien, dont l'orientation permet de l'associer aux habitations et aux bâtiments à fonction artisanale antérieurs au théâtre. Le sondage S 73 a apporté la preuve que l'édification du *postscaenium* est postérieure à celle du front de scène. En témoignent le fait que les murs du *postscaenium* buttent contre le mur de scène M 103, et la facture très différente de leurs fondations bien moins puissantes.

D'une manière générale, les sondages réalisés dans le secteur de la scène ont ainsi non seulement livré de précieuses informations sur les étapes successives de la construction de cette partie de l'édifice, mais ils ont également permis de préciser la localisation et l'emprise des fouilles anciennes.

*Fig. 35. Avenches/*En Selley, *théâtre. Sondage S 64. Transition entre l'*aditus *nord-est et l'*orchestra. *En bas à droite, le soubassement de la prohédrie (St 137).*

*Fig. 36. Avenches/*En Selley, *théâtre. Sondage S 67. Dallage en blocs de grès mis au jour dans la niche centrale.*

Travaux de documentation divers

Plus ou moins enfouis dans le sol et/ou englobés dans les maçonneries restaurées, différents blocs d'architecture en grès que l'on peut supposer se trouver à leur emplacement d'origine, ont été nettoyés et dégagés en vue de leur documentation (fig. 32, S 71 ; R/D). Les dalles de soubassement de l'angle sud-ouest du théâtre (S 71) ont permis de documenter un point particulièrement intéressant : les traces de retaille circulaires que présente l'un de ces deux blocs de

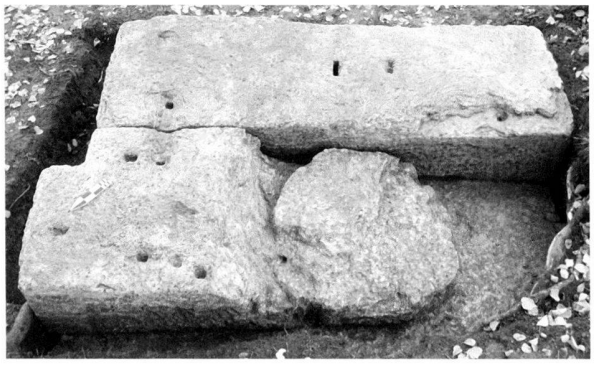

*Fig. 37. Avenches/*En Selley, *théâtre. Sondage S 71. Blocs dégagés au niveau des fondations de l'angle sud-ouest du théâtre, et portant des traces de retaille circulaires.*

grès coquillier (fig. 37), sont en effet manifestement liées à la récupération des matériaux de construction lors du démantèlement des fondations de cette partie de l'édifice. On ne s'est donc visiblement pas contenté de déplacer les blocs que l'on rencontrait, mais on les a partiellement retravaillés sur place en vue de leur réutilisation- dans le cas présent il s'agissait probablement de dégager grossièrement des pierres pour en faire des meules (l'utilisation du grès coquillier pour la fabrication des meules est d'ailleurs fréquemment attestée aussi bien à l'époque romaine qu'aux périodes plus récentes).

G. Matter
FPA
(traduction P. Blanc)

12. Avenches / *Rueyres Dessus, Au Milavy, Pré-aux-Donnes*

CN 1185, 568 700/192 200; 569 100/191 800; 569 300/191 700. Altitude 440-450 m.
Février-mars 2004.
Pose de conduites de gaz et d'eau potable, aménagement d'un giratoire, construction d'une station service. Longueur des tranchées: env. 900 m.
Surveillance des travaux: P. Blanc, G. Jaquenod, J. Morel.
Références bibliographiques: *BPA* 38, 1996, p. 103-105; *BPA* 40, 1998, p. 173-208; *BPA* 45, 2003, p. 187.

D'importants travaux d'édilité publique ont été réalisés en début d'année à quelques centaines de mètres à l'extérieur de la ville romaine (fig. 1,12), région où l'on pouvait s'attendre à repérer la voie antique reliant Avenches aux agglomérations de la partie occidentale du Plateau suisse. A l'instar des investigations menées l'an passé dans ce même secteur (construction du centre commercial du Milavy, parcelle n° 2567), et en dépit de l'étendue du champ d'investigation, aucune trace de cette chaussée n'a été observée. L'hypothèse selon laquelle celle-ci serait entièrement occultée, dans ce secteur précis du moins, par l'actuelle route cantonale Lausanne-Berne tend ainsi à se confirmer.

La pose d'une citerne à gaz à l'angle sud du *Pré-aux-Donnes* (parcelle n° 2749) et son raccordement au réseau de distribution, ont par ailleurs nécessité l'ouverture d'une tranchée de 200 m env. le long du chemin du Pré Mermoud, soit à une cinquantaine de mètres à l'ouest des tombes à incinérations repérées dans cette parcelle en 1996, lors d'une campagne de sondages exploratoires visant à préciser l'extension dans ce secteur de la nécropole de la Porte de l'Ouest. Aucune nouvelle sépulture ou autre indice d'occupation n'ont été mis au jour à cette occasion. La limite occidentale de cette zone funéraire, telle qu'elle avait été supposée en 1996, semble donc se confirmer.

P. Blanc
FPA

13. Avenches / *Rue du Lavoir 10*

Eléments architecturaux en remploi.
CN 1185, 569 700/191 820. Altitude 458 m.
Avril 2004.
Surveillance programmée (construction d'une piscine). Emprise des travaux env. 80 m^2.
Suivi archéologique: J. Morel.
Références bibliographiques: *BPA* 40, 1998, p. 224.

Le projet d'implantation d'une piscine à l'intérieur de la région encore mal connue des faubourgs occidentaux de la cité romaine, a requis une surveillance des travaux d'excavation (fig. 1,13). Ceux-ci ont mis en évidence un sous-sol fortement perturbé lors de transformations de la maison, survenues il y a une vingtaine d'années environ. Ainsi, il n'a pas été possible de s'assurer de l'extension, en direction de la Porte de l'Ouest, d'une voie probablement romaine, repérée en 1998, lors de sondages réalisés dans la parcelle attenante au sud.

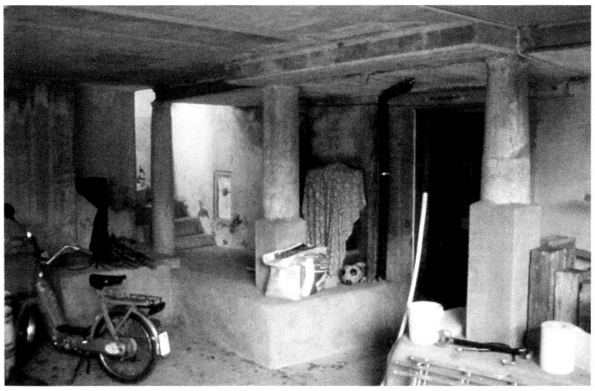

Fig. 38. Avenches/Rue du Lavoir 10. La « découverte » de trois colonnes romaines en calcaire, de provenance incertaine, servant de supports intermédiaires à la dalle de couverture d'un local semi-enterré récemment aménagé à l'arrière de la maison actuelle.

Cette intervention a néanmoins permis de constater la présence, à l'intérieur de cette propriété, de plusieurs éléments architecturaux en remploi: il s'agit d'une base de pilastre moulurée en calcaire blanc, recyclée dans l'ornementation du jardin, et de trois colonnes à fût monolithe, en calcaire également, réutilisées comme supports du couvert d'un local semi-enterré (fig. 38). D'après les propriétaires actuels, Mme et M. Chantal et Edouard Auer, deux de ces colonnes ont été découvertes, prises dans la maçonnerie de la façade de la maison, lors des transformations de cette dernière; quant à la troisième colonne, entière, elle était déjà à sa place à leur arrivée.

En ce qui concerne la provenance de ces vestiges, il est possible que ceux-ci aient été exhumés au moment de la construction de la maison, vers 1832, signalant alors la présence voisine d'un bâtiment romain d'une certaine importance édifié *extra muros*. Ces pièces, qui peuvent tout aussi bien avoir été extraites de l'un des nombreux gisements archéologiques à l'intérieur de l'enceinte d'*Aventicum*, feront prochainement l'objet d'une documentation en vue de leur intégration au corpus du lapidaire du Musée romain d'Avenches.

J. Morel
FPA

14. Avenches / *Au Lavoir*

Enceinte romaine, aqueduc?
CN 1185, 569 850/191 800. Altitude 460 m.
Octobre 2004, février 2005.
Sondages exploratoires préliminaires sur le tracé des canalisations (construction de 12 villas jumelées). Longueur des tranchées: env. 160 m.
Investigations, documentation: P. Blanc, A. Piguet.
Références bibliographiques: *BPA* 40, 1998, p. 224.

L'exploration de cette parcelle (n° 2239) de près de 7 000 m² (fig. 1,14), délimitée au nord, sur env. 70 m, par le mur d'enceinte de la ville romaine (entre les tours n°s 36 et 37), et au sud par le ruisseau courant au fond du vallon de Jolival jusqu'à l'ancien Lavoir, a débuté en octobre 2004 par l'ouverture d'une tranchée longitudinale d'une centaine de mètres, d'orientation sud-est - nord-ouest, sur le tracé du principal collecteur d'eaux claires projeté. Aucune trace de fréquentation de ce secteur à l'époque romaine n'a été relevée à cette occasion: d'une extrémité à l'autre de cette tranchée, la stratigraphie présentait, immédiatement sous le couvert végétal, d'épais dépôts homogènes de limons argileux beige clair ne laissant apparaître que de rares petits moellons de calcaire jaune et quelques fragments épars de terre cuite. A partir d'une profondeur moyenne de 1,50 m se succédaient couches de sable et de gravier stériles, niveaux tourbeux contenant quelques ossements animaux et, dès -2 m, graviers et galets formant le substrat morainique du secteur. Début février 2005, le raccordement de la parcelle au réseau d'eau potable a nécessité l'ouverture d'une tranchée de 60 m env. dans sa partie amont, et notamment sur le tracé du mur d'enceinte (à 20 m env. au sud-est de la tour n° 37), qui est apparu entièrement récupéré jusqu'à une profondeur de 2 m. La stratigraphie de ce secteur s'est révélée identique à celle observée en contrebas, avec, sous le couvert végétal, des dépôts limoneux omniprésents jusqu'à au moins 2 m de profondeur.

Le suivi archéologique de l'ensemble de ces travaux permet donc d'écarter définitivement l'hypothèse de l'arrivée d'un aqueduc dans ce secteur précis du site, ce qui était la principale motivation de cette intervention. Il apparaît d'autre part que dans sa partie basse, cette zone a de tout temps été sujette à de fréquentes inondations (ce que ne dément d'ailleurs par le niveau d'apparition actuel de la nappe phréatique, à env. -1,50 m), facteur sans doute peu favorable au développement d'une quelconque occupation durable.

Anecdotique mais sympathique, signalons enfin le dégagement et le prélèvement partiel d'une ancienne canalisation en terre cuite dont chaque segment porte l'estampille « *Fabrique M(aurice) Lerber Romainmôtier, 1869* ».

P. Blanc
FPA

15. Oleyres

Aqueduc.
CN 1185, 569 299/189 578. Altitude 550 m.
Juin 2004.
Construction d'une fosse à purin. Surface explorée: env. 120 m².
Suivi archéologique: P. Blanc.
Références bibliographiques: *BPA* 20, 1969, p. 26.

Les terrassements entrepris dans le village d'Oleyres (fig. 1,15), sur une parcelle (n° 694) traversée par l'un des aqueducs alimentant la ville romaine, et par conséquent classée en région archéologique, ont nécessité un suivi de principe qui, comme il fallait s'y attendre, ne s'est soldé par aucune découverte particulière. Repéré dès 1872 et à plusieurs reprises entre l'angle nord-est du Bois des Râpes (Forêt du Grand Belmont) et *Le Chafeirou*, à 500 m env. de l'enceinte romaine, sur la route d'Oleyres à Avenches, cet aqueduc que l'on devine par un léger renflement du terrain, se situe en effet à une cinquantaine de mètres en contrebas de l'emprise des travaux.

P. Blanc
FPA

16. Avenches / *Sous-Ville*

CN 1185, 569 230/192 230. Altitude 442 m.
Juillet 2004.
Ensemble MRA: AV 04/12750.
Surveillance de travaux de terrassements (construction de maisons familiales). Surface explorée en prospection: env. 120 m².
Suivi archéologique: P. Blanc, E. Rubin, J.-P. Dal Bianco.
Références bibliographiques: *BPA* 43, 2001, p. 274.

La nature du sous-sol (limons morainiques stériles et terre végétale) telle qu'observée à l'occasion des travaux préliminaires d'équipement d'une parcelle à bâtir (n° 2322) située *Sous-Ville* (fig. 1,16), a montré une nouvelle fois que cette région du site n'a vraisemblablement pas connu d'occupation particulière à l'époque romaine, ni même aux époques plus récentes. Le détecteur de métal employé lors du suivi de ces travaux n'a d'ailleurs livré que de très maigres indices d'une fréquentation ancienne de ce secteur (bague en bronze, peut-être d'époque romaine, et monnaie cantonale indéterminée).

P. Blanc
FPA

17. Donatyre

CN 1185, 570 810/191 710; 570 860/191 770. Altitude 500 m.
Juin, août 2004.
Surveillance de travaux de terrassements. Surface explorée: env. 300 m².
Suivi archéologique: P. Blanc, J. Morel.

La construction d'une villa individuelle et la transformation d'une ferme dans le village de Donatyre ont été soumises à un suivi archéologique, ces travaux ayant lieu à proximité immédiate de l'enceinte romaine (fig. 1,17). A une vingtaine de mètres au sud de celle-ci, la parcelle *extra muros* n° 235 n'a pas livré le moindre indice d'une occupation de cette zone à l'époque romaine. La démolition d'un rural situé sur le tracé restitué de la muraille entre les tours n°s 51 et 52 (parcelle n° 2821), a quant à elle permis de constater que dans ce secteur précis du moins, le sous-sol a été passablement remanié par l'implantation des bâtiments existants. Aucun vestige antique n'a par conséquent été observé dans le cadre de ces travaux.

P. Blanc
FPA

18. Avenches / *Les Joncs - Vers l'Eau Noire*

Port et canal romains.
CN 1185, 570 350/194 500. Altitude 434 m.
1-3 septembre 2004.
Amélioration du réseau téléphonique. Longueur de la tranchée: env. 500 m.
Suivi archéologique: P. Blanc, J. Morel.
Références bibliographiques: *BPA* 27, 1982, p. 3-55.

La pose d'une ligne téléphonique entre le camping des Joncs et celui de la Plage d'Avenches (fig. 1,18) a motivé un suivi archéologique des travaux de creuse s'y rapportant, cette ligne longeant partiellement la limite ouest du périmètre de classement du port et du canal romains. Ouverte dans un secteur passablement remanié par les infrastructures modernes, cette tranchée était trop peu profonde (env. 80 cm) pour atteindre un quelconque niveau archéologique, qu'il soit contemporain des installations portuaires romaines, ou qu'il se rattache au site lacustre du Bronze final du lieu-dit *Vers l'Eau Noire*.

P. Blanc
FPA

Crédits des illustrations:
Fondation pro Aventico, sauf fig. 7: photo MRA, A. Schneider.